Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260219-CM26_01004-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-01004

Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026

Nombre de membres en exercice = 12
Présents = 11
Votants = 12

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2026

Dénomination d'une nouvelle impasse

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Marie-Michelle LORGERÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Jérémy JAFFRÈS donnant procuration à Jean-Louis BONDU.

Absents :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-Louis BONDU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS :

Madame Maud LE QUÉRÉ, élue au Conseil Municipal, rappelle à l'assemblée que la dénomination des voies de la Commune relève de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, détermine par délibération les affaires de la commune.

Le maire, au titre de ses pouvoirs de police doit également veiller à la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques. Or, l'indication du nom des voies constitue l'une des modalités permettant d'assurer cet objectif.

Dans le lotissement « Amenatys » une impasse a été créée desservant les maisons du lotissement. Le nom est essentiel pour obtenir des certificats de numérotage.



Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260219-CM26_01004-DE

Date de mise en ligne :

Il y a deux propositions de nom : Résidence Skol an Aod et impasse Kerangoff.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour.

Article 1 : Valide le nom de l'impasse dans le lotissement « AMENATYS », impasse Kerangoff (Hent-dall Kerangoff).

À Guissény, le 19 février 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BONDU